

GAL « CEVENNES »

Valorisation et réduction des déchets verts

Maître d'ouvrage : Association Les Jardins du Galeizon

Localisation : Cendras

Fiche-action 3 : Soutien aux entreprises

Sous-action 1 : Soutien au développement, à la transmission-reprise et à la création d'entreprises liées aux ressources locales, au tourisme ou aux services de proximité

Date récépissé de dépôt : 06/08/2018

Dates prévisionnelles de réalisation : 01/10/2018 au 30/09/2020

Type de bénéficiaire : Association loi 1901

Type de dépenses :

Dépenses matérielles : Matériel et équipements



Résumé du projet :

L'association des Jardins du Galeizon a été créée en 2006. Elle emploie cinq salariés permanents et 12 salariés en insertion sociale et professionnelle. Pendant de nombreuses années, les interventions en matière de gestion et d'entretien des espaces naturels de l'association étaient dirigées vers les collectivités locales, mais depuis 2017 elle propose également des activités de débroussaillage auprès des particuliers dans le cadre de la prévention incendie de manière conforme aux obligations légales de débroussaillage. L'association a embauché pour cette nouvelle activité un salarié en CDD et propose donc des prestations de nettoyage, abattage et évacuation des déchets verts. La possibilité de broyer les déchets verts sur place par l'acquisition d'un broyeur permettrait de limiter les coûts en réduisant les volumes, en supprimant les coûts de transport d'évacuation et en valorisant les déchets en paillage, BRF, compost... Cela permettrait également de mieux valoriser le travail effectué par les salariés en insertion qui pourront transformer un déchet en matière première utile et écologique à l'aide d'un matériel professionnel et sécurisé.

Ainsi en réduisant le coût des interventions proposées, la prestation des Jardins du Galeizon deviendra plus attractive pour les propriétaires permettant par la même occasion à l'association de pérenniser cette nouvelle activité (perspective de transformation du CDD en CDI) et diversifier ses ressources financières en augmentant son autofinancement. Cette nouvelle activité chez les particuliers sera un atout supplémentaire dans le parcours des salariés en insertion de par le contexte et les rapports différents de ceux qui peuvent exister dans le cadre de prestations avec des collectivités locales. Elle permettra ainsi d'enrichir l'action sociale en faveur de l'insertion.

Dépenses prévisionnelles TTC :

Broyeur à végétaux	19 800,00 €
TOTAL	19 800,00 €

Plan de financement prévisionnel TTC :

LEADER	12 670,00 €
DIRECCTE (Fond Départemental pour l'Insertion - FDI)	3 170,00 €
Autofinancement	3 960,00 €
TOTAL	19 800,00 €